



MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

POLITIQUE MUNICIPALE

POLITIQUE NUMÉRO :	P-ENV-1		
OBJET:	Politique environnementale		
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:	7 janvier 2008	NO. DE RES. :	08-15
DATE DE RÉVISION :	NO. DE RES. :		

1. INTRODUCTION

La municipalité de L'Ange-Gardien tente depuis plusieurs années d'être un modèle en matière de protection de l'environnement. Plusieurs programmes et mesures concrètes ont d'ailleurs été mise en place en accord avec cette préoccupation. A plusieurs reprises les citoyens de la Municipalité ont démontré leur support envers les efforts de la Municipalité en ce domaine et ont demandé que ces efforts soit maintenus et même accentués. Cette préoccupation se reflète dans la vision de la Municipalité :

L'Ange-Gardien est le territoire façonné par ses gens . Son milieu de vie c'est son histoire , sa culture , la géographie des lieux et les relations que la communauté entretient avec son environnement.

*L'Ange-Gardien s'ouvre à toutes formes de développement durable et de mise en valeur de ses ressources naturelles **dans la mesure ou ce développement respecte la protection du milieu naturel, du milieu de vie des ses citoyens et de son caractère rural.** La municipalité doit donc se démarquer dans les actions qui touchent le bien-être de la communauté.*

Elle doit promouvoir des projets rassembleurs susceptibles de resserrer les liens entre ses citoyens et de développer leur sentiment d'appartenance à la communauté.

Cette politique vient donc consacrer officiellement l'importance que prend la protection de l'environnement dans le processus de prise de décision et dans la gestion courante de la Municipalité.

2. ÉNONCÉ DE PRINCIPE

En tant que premier palier de gouvernement, la municipalité locale a le devoir de fournir des services publics de base permettant de maintenir, en tout temps, un certain niveau de qualité de vie à ses citoyens. En accord avec ce principe, la Municipalité de L'Ange-Gardien a fait de la qualité de vie sa première priorité et considère la protection de l'environnement naturel comme une condition essentielle au respect de cette priorité.

Ainsi, en adoptant cette politique, la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à ce que toutes ses décisions, actions, politiques, programmes et règlements soit pris dans une optique **de respect de l'intégrité écologique de son territoire, d'utilisation responsable des ressources, de protection et de restauration des milieux détériorés par l'activité humaine, et de mise en valeur du milieu naturel.**

Évidemment le respect de cet engagement repose en grande partie sur la sensibilisation, la conscientisation, la collaboration et l'implication de tous les citoyens de la Municipalité.

3. OBJECTIFS

En accord avec le principe énoncé ci-dessus, la présente politique fixe, pour les différents secteurs d'intervention de la Municipalité, des objectifs desquels découleront des actions concrètes visant à atteindre ces objectifs.

3.1 Objectifs en matière de gestion administrative

- Mettre la politique environnementale en application, la faire connaître aux employés et aux citoyens ;
- Investir dans la formation et la sensibilisation continue de la population ;
- Mieux faire connaître les initiatives environnementales de la Municipalité ;
- Mettre en place des mesures visant à réduire la dépense énergétique pour les édifices municipaux;
- Réduire au maximum le volume de déchets destiné à l'élimination produit par les employés et le conseil municipal ;
- Favoriser l'utilisation par les employés municipaux des transports actifs et le covoiturage ;
- Améliorer les aménagements paysagers sur les propriétés municipales ;

3.2 Objectifs en matière d'eau

- Prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la préservation des ressources en eau potable sur le territoire de la Municipalité ;
- Favoriser l'accès du public aux plans d'eau sur le territoire tout en protégeant l'intégrité de leurs écosystèmes aquatiques et riverains ;

3.3 Objectifs en matière d'air

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les véhicules municipaux ;
- Favoriser l'utilisation des transports actifs et en commun par les citoyens ;
- Encourager les citoyens à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ;

3.4 Objectifs en matière de sol

- Promouvoir le développement d'une agriculture biologique sur le territoire ;
- Maintenir les superficies à vocation agricole dans leur état actuel ;
- Favoriser la protection des sols en éliminant les activités susceptibles d'engendrer leur érosion et leur contamination ;
- Élaborer un programme de réhabilitation des terrains contaminés et des anciens sites

d'extraction sur le territoire ;

3.5 Objectifs en matière de protection du couvert forestier et des espaces verts

- Assurer une cohabitation harmonieuse entre le milieu bâti et le milieu naturel ;
- Protéger le patrimoine forestier sur le territoire ;
- S'approprier certains terrains privés à caractère écologique exceptionnel afin d'en assurer leur préservation et leur mise en valeur ;
- Sensibiliser les citoyens à la protection des écosystèmes ;

3.6 Objectifs en matière de gestion des matières résiduelles

- Atteindre, d'ici 2008, les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Collines ;
- Favoriser et sensibiliser les citoyens aux principes des 3R-V (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation) ;

3.7 Objectifs en matière de nuisances et de bruits

- Améliorer la présentation visuelle de la Municipalité sur l'ensemble de son territoire ;
- Diminuer les sources de nuisances ;
- Effectuer un meilleur contrôle des agents allergènes (herbe à poux, etc.) ;

3.8 Objectifs en matière d'aménagement du territoire

- Favoriser le développement sur le territoire de la Municipalité de quartiers écologiques ;

Annexe A

Plan d'action

CHAMP D'INTERVENTION	OBJECTIF	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Gestion administrative	Mettre la politique environnementale en application, la faire connaître aux employés et aux citoyens	Publier un dépliant expliquant la politique environnementale et la diffuser aux employés et à la population	2008
	Investir dans la formation et la sensibilisation continue de la population	Créer une corporation de protection de l'environnement de L'Ange-Gardien administrée par des citoyens et ayant entre autre le mandat de sensibiliser la population	2009
	Mieux faire connaître les initiatives environnementales de la Municipalité	Recréer le journal L'Écolo afin de faire connaître les initiatives de la Municipalité	2008
		Développer notre site internet	2008
		Recruter des bénévoles pour le Journal	2008
	Mettre en place des mesures visant à réduire la dépense énergétique pour les édifices municipaux	Installer des thermostats programmables dans les édifices municipaux	En continu
		Équiper les édifices municipaux avec des appareils ménagers éco-énergétiques	En continu
	Réduire au maximum le volume de déchets destiné à l'élimination produit par les employés et le conseil municipal	Mettre en place un programme de recyclage au centre municipal	Déjà en place
		Être un Conseil sans papier	2009
		Utiliser les feuilles sur les deux côtés	2008
		Installer un composteur domestique au centre municipal à l'usage des employés	Déjà en place
	Favoriser l'utilisation par les employés municipaux des transports actifs et le covoiturage	Douches à la disposition des cyclistes et marcheurs	2010
		Partager les opportunités de voyage	En continu

CHAMP D'INTERVENTION	OBJECTIF	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Gestion administrative	Améliorer les aménagements paysagers sur les propriétés municipales	Utiliser les plantes vivaces et indigènes demandant peu de soin	En continu
		Produire un plan d'aménagement pour l'ensemble des propriétés municipales	En continu
Qualité de l'eau	Prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la préservation des ressources en eau potable sur le territoire de la Municipalité	Mettre en place le programme H2O(qualité et quantité de l'eau des puits, qualité des cours d'eau)	2008
		Utilisation de conteneurs domestiques pour récupérer l'eau de pluie	2008
		Sensibilisation à la gestion intelligente de l'eau	2008
		Adopter une réglementation visant à contrôler tous travaux d'excavation sous le niveau de la nappe phréatique	Déjà en place
		Mettre en place un programme d'inspection et de vidange systématique des installations septiques autonomes	Déjà en place
		Adopter une réglementation plus restrictive sur les bandes riveraines et les milieux humides	2009
		Sensibiliser les propriétaires riverains à la qualité de l'eau	En continu
		Favoriser l'accès du public aux plans d'eau sur le territoire tout en protégeant l'intégrité de leurs écosystèmes aquatiques et riverains	Limiter l'utilisation des bateaux à moteurs sur le lac Donaldson et la rivière du Lièvre
	Former un comité des riverains de la rivière		2009
	Acquérir des terrains en bordure de l'eau (lac Donaldson et rivière)		2010
	Développer de sentiers, et favoriser des activités nautiques à faibles impacts (canot, voile, pédalos)		2011

CHAMP D'INTERVENTION	OBJECTIF	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Qualité de l'air	Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les véhicules municipaux	Privilégier l'achat de véhicules à faible consommation d'essence et à faible émission de CO2	En continu
		Sensibiliser les employés à l'élimination de la marche au ralenti des véhicules municipaux	2008
		Créer des espaces de stationnements incitatifs dans les endroits publics existants	2008
	Favoriser l'utilisation des transports actifs et en commun par les citoyens	Voir les possibilités d'implanter le programme « Communauto »	2010
		Informé et sensibiliser la population à utiliser les stationnements incitatifs et les lieux de transport en commun	2008
		Encourager les citoyens à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	Sensibiliser et informer la population aux différents programmes d'efficacité énergétique
	Assurer une gestion efficace des appareils électriques, de climatisation et électroménagers (à faible consommation)		En continu
	Travailler de concert avec les organismes impliqués afin d'élaborer des programmes d'éducation et de réduction de gaz à effets de serre		2009
	Qualité du sol	Promouvoir le développement d'une agriculture biologique sur le territoire	Travailler de concert avec la MRC pour développer l'agriculture biologique
Sensibiliser les agriculteurs à diminuer l'utilisation de pesticides et fertilisants chimiques			2009
Créer un marché public (comité agricole) en favorisant les produits du terroir			2009
Maintenir les superficies à vocation agricole dans leur état actuel		Ne pas accorder d'autorisations autres qu'agricoles	En continu

CHAMP D'INTERVENTION	OBJECTIF	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Qualité du sol	Favoriser la protection des sols en éliminant les activités susceptibles d'engendrer leur érosion et leur contamination	Protéger la qualité des cours d'eau (berges) et appliquer la réglementation existante	2008
		Éviter les coupes forestières abusives	En continu
		Évaluer les charges hydrauliques créées par de nouvelles activités économiques	En continu
	Élaborer un programme de réhabilitation des terrains contaminés et des anciens sites d'extraction sur le territoire	Faire un inventaire des terrains contaminés et à risques	2009
		Élaborer un règlement (avec le CCU) sur le remplissage des terrains et sensibiliser la population sur les risques	2010
		Travailler avec des organismes à la réhabilitation et conversion des sites d'extraction (centre d'interprétation)	2010
Protection du couvert forestier et des espaces verts	Assurer une cohabitation harmonieuse entre le milieu bâti et le milieu naturel	Augmenter la superficie des terrains boisés (terrains résidentiels et de villégiature)	2010
		Améliorer la qualité et la superficie des espaces naturels dans nos parcs (éviter les superficies gazonnées et découvertes)	En continu
	Protéger le patrimoine forestier sur le territoire	Favoriser la diversité du couvert forestier et protéger les milieux humides	2009
	S'approprier certains terrains privés à caractère écologique exceptionnel afin d'en assurer leur préservation et leur mise en valeur	Créer une réserve forestière naturelle et patrimoniale	2009
	Sensibiliser les citoyens à la protection des écosystèmes	Cibler des messages (communications) à caractère environnemental	2008
Gestion des matières résiduelles	Atteindre, d'ici 2008, les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Collines	Sensibiliser la population à la réduction des déchets à la source	2008
		Mettre en place la collecte à trois voies	2008

CHAMP D'INTERVENTION	OBJECTIF	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
Gestion des matières résiduelles	Favoriser et sensibiliser les citoyens aux principes des 3R-V (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation)	Réduire progressivement la fréquence des collectes	2009
		Être visible lors de tous événements publics	En continu
		S'associer aux organismes existants afin d'obtenir des ressources (programmes 3R-V) et faire des campagnes de sensibilisation auprès du public	En continu
		Implantation d'un éco-centre	2008
Nuisance et bruit	Améliorer la présentation visuelle de la Municipalité sur l'ensemble de son territoire	Planter des enseignes publiques de qualité	2008
		Inciter les entreprises à améliorer la qualité de l'affichage existante	2008
		Appliquer rigoureusement la réglementation existante	En continu
		Rafrâchir l'apparence extérieure des bâtiments municipaux	2008
		Bien aménager tous les terrains municipaux	2008
	Diminuer les sources de nuisances	Inspecter et contrôler davantage les sources de nuisances sur le territoire	En continu
	Effectuer un meilleur contrôle des agents allergènes (herbe à poux, etc.)	Synchroniser si possible le nettoyage des fossés avec la venue de l'herbe à poux	En continu
		Sensibiliser les gens (affichage, organiser une journée d'arrachage de l'herbe à poux	En continu
		Visite des écoles et CPE	2009
	Aménagement du territoire	Favoriser le développement sur le territoire de la Municipalité de quartiers écologiques	S'associer à un promoteur et constructeur afin de développer un concept de quartiers écologiques
Mettre en place des conférences pour informer le public des récents développements en matière d'approche écologique			En continu